

Le tollé est peut-être venu de ses amis. Je comprends que cela ait pu se produire dans les milieux qu'il fréquente ou dans l'entourage des libéraux de l'arrière-plan, car le parti libéral a été le pire ennemi de la réforme fiscale.

Je rappelle aux honorables ministériels que pour un parti de l'opposition nous avons été très réservés lors de la discussion sur la réforme fiscale. Le rapport Carter, comme le Livre blanc, contenait bien des choses que nous n'aimions pas. Mais dans l'ensemble nous y avons vu un pas vers la réforme fiscale et nous avons essayé d'éviter toute critique excessive dans l'espoir que le gouvernement appliquerait quelques-unes des mesures. Le gouvernement n'avait certes pas besoin de nos critiques, car les députés de l'arrière-plan ne laissaient pas passer une journée sans attaquer le ministre à la Chambre. S'ils ne le faisaient pas à la Chambre, je me suis laissé dire qu'ils se reprenaient au caucus.

Je le répète, la raison pour laquelle nous n'avons pas eu de réforme fiscale est que ceux qui ont toujours été des privilégiés n'en voulaient pas. Ce n'est certes pas parce que le grand public a jeté les hauts cris; c'est parce que certains ont décidé que l'égalité dans le cadre d'un régime fiscal n'était pas pour eux. Donc, une fois de plus, le parti libéral, au lieu de répondre au vœu de la grande majorité des Canadiens, a répondu à ce groupuscule qui le maintient au pouvoir grâce à ses encaisseurs de pots-de-vin. Je ne puis décrire la situation autrement.

M. Alexander: Vous ne pouvez parler d'autre chose que d'encaisseurs de pots-de-vin.

M. Saltzman: En regardant ce bouquin volumineux, on peut se demander ce qu'il renferme. C'est un ouvrage de près de 700 pages et fort imposant. Si dans 10 ou 15 ans quelqu'un s'avise de l'exhumer, on s'émerveillera de l'ingéniosité du parti au pouvoir qui a conçu cette chose qui dépasse même les bornes de la compréhension des techniciens des questions fiscales du pays. Il dépasse même, j'en suis sûr, la compréhension de ceux qui ont dû rédiger le document.

Nous faisons face à un problème de chômage très sérieux au Canada puisque plus de 6½ p. 100 de la population est sans travail. Toutefois, monsieur l'Orateur, le parti libéral s'est assuré d'une chose: que les comptables et les avocats spécialisés en questions fiscales ne chômeront pas. Le gouvernement a veillé à ce que cette brique législative procure indéfiniment du travail à ces gens, car personne ne peut réussir à la comprendre.

J'ai assisté récemment à divers colloques sur les questions fiscales aux côtés de spécialistes dans ce domaine et personne ne savait vraiment ce que renfermait ce projet de loi ou n'en comprenait la portée. La Commission Carter a été établie entre autres parce que notre régime fiscal était devenu fort complexe, qu'il pouvait donner lieu à de fausses interprétations et qu'on a jugé nécessaire de mettre au point un régime fiscal que non seulement les spécialistes mais aussi les contribuables canadiens pourraient comprendre. C'était une des tâches dont devait s'acquitter la Commission Carter, abstraction faite de la question de justice et d'impartialité en général.

Au lieu de présenter un projet de loi qui aurait simplifié notre régime fiscal, comme l'auraient voulu les

recommandations du rapport Carter, en englobant diverses espèces de revenus dans l'assiette fiscale, le gouvernement a tellement altéré, faussé, et élargué le rapport Carter que celui-ci est devenu méconnaissable, et toute sa législation fiscale est encore plus inintelligible qu'auparavant. C'est tout un exploit. Il a fallu neuf ans et une masse de connaissances techniques pour accomplir ce petit fait d'armes qui est d'avoir empiré ce qui était déjà foncièrement mauvais.

● (9.10 p.m.)

Je me demande parfois ce que ces mêmes historiens, politologues, ou archéologues penseront en découvrant ce petit document, ce cadeau du parti libéral aux Canadiens. Que penseront-ils de notre civilisation et des jugements de valeur de société moderne? Un régime fiscal révèle autant que n'importe quoi ce qui est important, ce qui ne l'est pas, qui sera récompensé et qui est puni.

Le régime fiscal exposé dans ce bill définit très clairement la théorie du gouvernement actuel. Ainsi, elle nous dit que le régime fiscal continuera d'être injuste dans son application aux fabricants de marchandises et aux exportateurs de matières premières. Elle indique que les privilégiés dont l'industrie et l'industrie minière ont toujours joui seront maintenus, même sous une nouvelle forme, pas plus acceptable que l'ancienne. En réalité, le régime fiscal est encore prédisposé en faveur de l'exploration des matières premières contre le développement d'une industrie manufacturière nationale.

Lorsqu'ils découvriront ce document, ils constateront également que le gouvernement actuel faisait peu de cas des dépenses publiques. Ils verront qu'il était persuadé que toutes dépenses privées, si peu satisfaisantes fussent-elles, étaient bien plus précieuses que les routes et les parcs pour la collectivité, voire même infiniment plus importantes que les services médicaux, les hôpitaux et autres services qui sont les symboles de la civilisation dans une société. De toute évidence, le gouvernement estime que les intérêts privés sont plus importants.

En regardant les mesures proposées, on constate que ceux qui ont des actions dans les sociétés privées sont avantagés par rapport à ceux qui achètent des obligations dans des entreprises d'État. Ce qui est plus important encore, c'est que ces historiens s'apercevront que le gouvernement a porté un jugement de valeur sur l'homme moyen. Ils s'apercevront que le gouvernement a dit à cet homme qui travaille de ses mains et qui utilise ses talents, que son salaire et son revenu n'avaient pas une bien grande importance puisque tout ce qu'il gagne est impossible. C'est lui qui paiera tout par l'impôt sur son revenu.

Cela s'applique au professeur d'université comme à l'ouvrier qui travaille à la construction d'un édifice. D'autre part, quand on a des capitaux, peu importe comment on les a acquis, on peut les placer, sans travailler bien fort, et le revenu n'en est assujéti qu'à un impôt partiel. Au lieu des crédits d'impôt de 20 p. 100 sur les dividendes, on bénéficiera de crédits d'impôt de 33½ p. 100. En outre, les gains en capital ne seront imposables qu'à 50 p. 100. On n'a pas à payer le plein montant.

Voilà un exemple du sens des valeurs dans notre société: ceux qui ont de l'argent sont bien plus impor-